

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2026

ABROGATION DU CODE NOIR - (N° 2810)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 31

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Mathiasin

à l'amendement n° 21 de M. William

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

Substituer aux mots :

« transport et leur exploitation, leur mutilation ainsi que leur mise à mort »

Les mots :

« déportation, leur exploitation ainsi que les violences exercées à leur rencontre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement précise la rédaction retenue au sein de l'amendement n°21.